



Commission du Statut de l'Arbitrage

Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Les mutés supplémentaires

Liste des clubs ayant la possibilité d'aligner 1 joueur supplémentaire titulaire d'une licence "MUTATION" dans l'équipe indiquée ci-dessous pour toute la saison 2024 – 2025.

- ALLENNES ENT : L'équipe seniors D5
- ATTICHES US : L'équipe seniors D4
- BERGUES RC (LFHF) : L'équipe seniors D1
- CAESTRE AJL : L'équipe seniors D4
- DUNKERQUE DOCKERS : L'équipe seniors D5
- ENNEQUIN ES : L'équipe seniors D2
- HALLUIN FR ESPAGNOLS : L'équipe Vétérans à 11
- LYS STELLA : L'équipe seniors D1
- SAINGHIN AO : L'équipe U18/U19
- TETEGHEM US : L'équipe seniors D1
- TOUFFLERS AF : L'équipe U13 niveau 1
- VDA FLERS OS : L'équipe seniors D1
- WATTRELOS US : L'équipe seniors D1

Liste des clubs ayant la possibilité d'aligner 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence "MUTATION" dans la ou les équipes indiquées ci-dessous pour toute la saison 2024 – 2025.

- ERQUINGHEM CS : 1 dans l'équipe 1 U18/19 + 1 dans l'équipe Seniors féminines
- HAZEBROUCK CHTS AS : L'équipe seniors D3
- ILLIES ESC : L'équipe seniors D5
- LEERS OS (LFHF) : L'équipe seniors D1
- LILLE FIVES OS (LFHF) : L'équipe seniors D1

RECOURS :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à envoyer par L'ADRESSE MAIL officielle fournies au club par la Ligue dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- *Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;*
- *Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique : L'équipe avec accusé de réception ;*
- *Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs et sur l'application Admifoot.*

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Le Président
Laurent DEBRUYNE

Le Secrétaire
Philippe MALESIEUX